



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Feu du 1er Août – Risque de mort pour les animaux sauvages

Les grands feux, qui vous permettent de procurer beaucoup de joie à de nombreux adultes et enfants ont aussi un aspect négatif. En effet, chaque année, un nombre incalculable de petits animaux brûlent vivants dans ces bûchers. Pour en citer quelques uns, hérissons, serpents, orvets, salamandres, souris et tortues trouvent dans le tas de bois sec l'abri parfait, et, comme pour de nombreux autres animaux sauvages, un lieu de nidification idéal ; ainsi, par exemple, les couleuvres à collier, qui cherchent à cette période des abris pour leurs couvées. Le dépôt des œufs dans ces tas de bois signifie une mort certaine pour les parents et leur progéniture. Le soir de la fête nationale, les rassemblements subits d'humains autour du feu bloquent toute possibilité de fuite pour ces animaux. Le bûcher devient pour eux un enfer de flammes dans lequel ils n'ont aucune chance de survie.

La Protection suisse des Animaux (PSA) appelle les communes à tenir compte de cela afin que ce feu devienne un feu de sympathie pour tous. Avec un peu de circonspection et une préparation adéquate, la mort douloureuse de ces animaux peut être évitée. Il existe deux possibilités pour protéger les animaux:

- Ne préparer ou empiler le bois que le jour de la fête. Car une seule nuit d'intervalle entre la fête et le jour de préparation suffit pour que les animaux nocturnes viennent se cacher dans le tas de bois. Le jour de la fête, ils ne se laisseront pas intimider par le bruit ou par les tisons. Cette méthode ne s'avère en effet efficace que pour les petits à moyens feux. Les gros feux sont souvent construits plusieurs semaines en avance et ne peuvent ainsi pas être déplacés si facilement.
- Construire un **barrage de protection** autour du tas de bois. Ce barrage doit empêcher les animaux de se cacher dans le tas de bois. Un tel barrage est rapidement installé et sera enlevé peu avant le feu (1 – 2 heures auparavant).

Barrage de protection autour du feu

Les points suivants doivent être pris en considération:

- Le barrage doit être haut de **30 – 40 cm** au moins.
- **Barrage de plastique de construction individuelle:** enfoncer dans le sol des poteaux de bois (lattes) de 30 – 40 cm de haut, à intervalles réguliers autour du tas de bois. Incliner les poteaux légèrement vers l'extérieur afin que le barrage penche légèrement (ce sera plus difficile pour les animaux de passer par-dessus). Fixer sur les poteaux une bande de plastique de environ 50 cm de large et une surface lisse à l'aide d'une liste d'agrafes ou de clous. Ne pas clouer le plastique directement sur les poteaux car il risque de se déchirer facilement. Enterrer le plastique à environ 5 – 10cm de profondeur dans le sol, afin que les animaux ne puissent pas s'introduire par-dessous. Le travail est simplifié en plantant des sardines dans le sol ; les écarter en avant et en arrière et glisser le barrage dans l'espace ainsi créé. Ce barrage est très facilement enlevé et peut être stocké enroulé jusqu'à l'année suivante.
- **Barrage de sécurité pour les amphibiens:** ces barrages sont en général construits au printemps le long des routes. Ils répondent également très bien à la protection contre les feux. Ils sont rapidement montés et robustes. Peut-être même qu'un barrage de ce genre est stocké dans votre commune ou dans la commune voisine. Un tel barrage est peut-être aussi disponible dans une organisation locale de protection de la nature.

Les systèmes de protection des amphibiens peuvent être commandés, entre autres, aux adresses suivantes:

Nill Metallbau AG, Winterthur : www.nill-ag.ch>Le catalogue>Protection des amphibiens

ACO Passavant, Netstal:

www.architekturtechnik.ch>Produkte>Bauelemente/Aussenraum>Zäune/Gitter/Schallschutz>«ACO Pro»-Amphibien-Leitsystem

- Le barrage de protection doit être enlevé peu avant la mise à feu (une à deux heures). Sinon le matériel en plastique fond.



Un excellent exemple de la commune de Zollikofen, BE

Barrage de protection pour les amphibiens qui est enlevé peu avant d'enflammer le tas de bois.

Protection Suisse des Animaux PSA
Dornacherstrasse 101
case postale
CH-4018 Bâle
Tél. 061 365 99 99
Fax 061 365 99 90
sts@tierschutz.com